

Quand les hommes font seuls la loi

Autor(en): **S.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 481

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262375>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pays civilisés, une partie de la population souffre de sous-alimentation:

France: Les décrets-lois sur l'assainissement des marchés du lait avaient décidé la mort de 286.000 vaches.

— Les 20.000.000 quintaux de blé que la récolte de 1934 avait laissés en surplus ont été rachetés aux paysans pour être dénaturés, au bleu de métylène dans les usines.

Angleterre: A Londres, 25.000.000 kilos de viande ont été détruits officiellement en 1934 pour assainir le marché.

Etats-Unis: En un an, on a tué et incinéré à New-York 6.200.000 porcs et 220.000 truies.

— Le programme des ensementements de maïs a exigé dans le même laps de temps la destruction de 2 millions de tonnes.

— A Los Angeles, 200.000 litres de lait sont jetés chaque mois aux égouts.

Et l'on affirme que des fermiers américains de leur côté inondent les routes avec du lait non employé, que des cheminots brésiliens chauffent les locomotives avec du café...

Les femmes et la Société des Nations

(Suite de la 1^{re} page.)

Comité d'Entente et droit au travail

Bien qu'avant un caractère privé, le Comité d'Entente des grandes organisations internationales, qui vient de siéger à Genève les 6 et 7 juillet, est en relations trop étroites avec la S. d. N. pour que nous ne signalions pas sous cette rubrique ses travaux à nos lecteurs. Et d'autre part, les organisations internationales purement féminines sont nombreuses qui y ont adhéré, de même que des organisations mixtes: aussi comptait-on l'autre jour bien des femmes parmi les déléguées, qui représentaient notamment l'Alliance Internationale pour le Suffrage, le Conseil International des Femmes, la Fédération Internationale des Femmes Universitaires, l'Alliance universelle des Unions chrétiennes, l'Union catholique internationale de Service social, la Ligue internationale des Femmes catholiques, etc.

Si le but essentiel de ce Comité d'Entente est de favoriser les études en commun des groupements qui s'intéressent à l'éducation de la jeunesse dans un esprit de paix, ainsi qu'à l'organisation de la paix elle-même, ceci ne l'empêche pas de faire à l'occasion des incursions dans d'autres domaines et de s'attaquer à d'autres problèmes. C'est ainsi qu'il s'est occupé de très près, l'an dernier, de l'obsédante question du chômage de la jeunesse, et qu'il avait mis à l'étude cette année-ci la question du chômage des jeunes intellectuels. Celle-ci a été discutée longuement et de façon fort intéressante dans la session de Genève, sur les bases d'un rapport, présenté par le R. P. Dubois, aumônier de l'Association des étudiantes catholiques de la Faculté de pharmacie de Paris, rapport qui, bien que très fouillé, n'avait pas laissé de susciter une certaine inquiétude parmi les organisations féminines. Celles-ci estimaient, en effet, que ce rapport d'une part tenait complètement à l'écart les chômeuses intellectuelles et ne se préoccupait que de la situation des chômeurs intellectuels, et d'autre part ne se prononçait pas avec la vigueur nécessaire contre les sempiternels remèdes toujours proposés contre le chômage masculin, comme s'ils pouvaient l'endiguer: la réglementation du travail de la femme

mariée, et la limitation de l'accès des jeunes filles aux études supérieures. C'est ce qui fut signalé, dès le début de la discussion, par la représentante de l'Alliance Internationale, et il lui est permis de dire ici que, rarement, elle avait rencontré un Comité mixte, donc composé d'hommes et de femmes, aussi pleinement pénétré qu'elle-même des principes qu'elle défendait. Non seulement le R. P. Dubois lui donna entière satisfaction par des déclarations catégoriques sur ces points brûlants, non seulement le représentant de l'Entente universitaire internationale et celui de la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire s'associèrent à ses remarques, mais encore une résolution fut votée en ces termes:

Le Comité d'Entente, considérant que la femme a, comme l'homme, droit au libre développement de ses facultés, et que le droit au travail est celui de tout être humain, déclare que les considérations et vœux qui suivent concernent également les deux sexes.

pour être transmise avec les conclusions et vœux du Comité d'Entente à la Commission de Coopération intellectuelle de la S. d. N.

D'autres questions intéressant aussi les organisations féminines furent encore traitées au cours de ces séances, sous la présidence à la fois cordiale, spirituelle et entraînée de Mgr Beaupin, de l'Union catholique d'études internationales. Citons notamment les relations entre l'Orient et l'Occident, qui forment la base de plusieurs de nos Congrès, le Service social dans ses relations avec la paix, présenté par un excellent rapport de M^{lle} Butilard (Paris), l'influence de la presse pour la paix, question posée par M. le professeur Ruysen et un représentant de l'Union chrétienne de jeunes gens, une revue synthétique des divers Congrès internationaux qui se sont tenus au cours de ces dernières années, des renseignements de première main fournis par des membres du Secrétariat sur la propagande pour la S. d. N. par le film, la Radio, le journal, le tract, etc. Toute coopération organisée pour la paix est excellente, et nécessaire en ces temps-ci plus que jamais. Aussi nos lecteurs apprendront-ils avec plaisir que, sur l'initiative de M. le professeur Pierre Bovet (Genève), un Comité d'Entente suisse, sur les mêmes bases que le Comité International auquel il se rattache, est en voie de création.

E. Gd.

Le droit des femmes aux emplois civils

Les Françaises viennent de remporter une victoire de grande importance devant le Conseil d'Etat: le principe du droit à l'accèsion à des emplois civils leur a été reconnu.

Un décret de 1926 reconnaissait aux femmes le droit de concourir pour l'emploi de rédactrice à l'administration centrale du ministère de la guerre. Mais le 15 août 1934, un autre décret écarta entièrement les candidatures féminines et supprima tout espoir d'avancement pour les rédactrices déjà en fonctions. Plusieurs d'entre elles se sont pourvues devant le Conseil d'Etat contre ces dernières dispositions, invoquant l'égalité devant la loi, soutenant que, pour l'accèsion à un emploi public, tout règlement faisant une distinction entre les

candidatures masculines et les candidatures féminines serait entaché d'abus de pouvoir.

Conformément aux conclusions de M. Latournerie, commissaire du gouvernement, le Conseil d'Etat a rendu un arrêt faisant droit aux revendications des femmes, reconnaissant en termes exacts et précis que les femmes ont l'aptitude légale aux emplois dépendant des administrations centrales des ministères. Une réserve est cependant faite pour le personnel du ministère de la guerre. Cette importante décision supprime toute contestation sur le droit des femmes de concourir à tous les emplois civils de l'Etat.

« Il serait paradoxal, a dit M. Latournerie, commissaire du gouvernement, de poser en principe l'aptitude des femmes aux emplois publics au moment même où elles viennent d'avoir accès à des fonctions gouvernementales, c'est-à-dire à la direction même des services. »

(D'après le Temps.)

Les femmes et la vie publique

Deux femmes députées en Australie occidentale.

Nous sommes très heureuses d'apprendre que, lors des récentes élections à l'Assemblée législative de l'Australie occidentale, deux femmes ont été élues: Miss May Holman, qui représenta une fois les femmes de son continent à l'Assemblée de la S. d. N., et Mrs. Cardell Oliver, qui fut déléguée au Congrès suffragiste international, l'an dernier, à Istambul.

Les femmes parlementaires en Australie étant, pour des raisons inexplicables et inexplicables, des oiseaux rares (il n'en a malheureusement jamais siégé aucune à la Chambre de l'Etat fédératif), nos félicitations sont tout spécialement chaudes et cordiales.

(D'après Jus Suffragii.)

Quand les hommes font seuls la loi

Dans le canton de Vaud vient d'entrer en vigueur une nouvelle loi sur la police du commerce dont le besoin se faisait vivement sentir, tant pour diminuer les abus du colportage, dont souffrent tout particulièrement les ménagères, que pour restreindre la concurrence déloyale. C'est ainsi que des prescriptions nouvelles et sévères ont été édictées pour régler les ventes au rabais.

Mais... ce sont des hommes qui ont élaboré la loi, et si le législateur a, paraît-il, consulté les associations de commerçants, il n'a pas consulté les acheteuses. L'article 50 et suivants de la loi fixent les périodes de ventes au rabais; aussi, par décision du 26 juin dernier, le département de Justice et Police a-t-il déterminé les dates des diverses ventes au rabais pour cet été, fixant du 1^{er} au 15 juillet les ventes pour le commerce de modes. Bon. Mais il a fallu spécifier encore ce qu'on entend par « commerce de modes ». Et l'on a vu dans tous nos journaux la signature d'un grave conseiller d'Etat, M. J. Baup, un article spécifiant que « commerce de modes », cela signifie: « chapeaux de dames et de fillettes ». Ce n'est pas tout à fait ce que



Cliché Mouvement Féministe

M^{lle} Marie BEELI

la doyenne des féministes suisses et la fondatrice de la Section de Davos de la Société d'Utilité publique.

nous, femmes, et ce que la branche intéressée entend par « commerce de modes ».

Mais il y a mieux: l'arrêté fixe du 15 au 30 juillet les ventes pour les autres commerces, c'est-à-dire les robes, pour ce que nous appelons, nous, la mode. Dès le 15 juillet, c'est-à-dire juste au moment de partir en vacances, alors que l'on aime à faire ses achats avant de préparer ses malles. Le 15 juillet, c'est-à-dire, pour les Lausannois, le lendemain de la Fête du Bois, qui est la fête des écoliers, que, pour ce jour-là, les mamans habillent de neuf.

La politique ne concerne pas les femmes. Mais il se trouve aujourd'hui que la politique, c'est aussi les ventes de soldes.

S. B.

L'Assemblée de Davos de la Société d'Utilité publique des femmes suisses

(29 et 30 juin 1936.)

Réunies à l'Hôtel Central, les déléguées furent cordialement accueillies dès le 28 juin au soir, non seulement par la présidente centrale, M^{me} Schmidt-Stamm (Saint-Gall), mais encore par la présidente de la Section de Davos, M^{me} Bauer, et surtout par la toujours vivante et active fondatrice de cette Section, et certainement la doyenne du féminisme suisse: M^{lle} Marie Beeli, qui porte allègrement ses 85 ans.

A cette réunion familière égayée de productions, succéda le lendemain matin une visite officielle — toute indiquée, puisque la Société d'Utilité publique a institué une Commission de lutte antituberculeuse — aux célèbres sanatoria zuricois de Clavadel. Situés dans une vallée abritée, baignée de soleil, ces vastes bâtiments (dont l'un relève de *Pro Juventute*) sont installés suivant les préceptes les plus modernes de la médecine et de l'hygiène: salles d'opération, chambres de

de mort, puis lui fait réintégrer la prison quand sa santé s'est améliorée, et ainsi de suite. D'autre part, en nourrissant de force les récalcitrantes, on cause la mort de plusieurs d'entre elles, d'autres sont rendus infirmes. Emmeline Pankhurst, dangereusement malade, dirige la lutte de son lit d'hôpital, sa fille Sylvia se fait transporter à une réunion sur une civière. L'excès de la répression fait oublier l'excès des attaques suffragistes.

En sortant de prison, Emmeline Pankhurst, dont on sollicite la visite, se fait acclamer aux Etats-Unis. On l'arrête à son retour, sous prétexte que sa peine n'est pas entièrement purgée, et elle commence sa douzième grève de la faim. « Chaque épreuve agit sur elle comme un coup d'épée. La cause la possède jusqu'aux moelles. A quoi, d'ailleurs, pourrait-elle encore se prendre? En 1898, elle a perdu son compagnon de vie, celui qui l'a aimée, réveillée à elle-même, formée pour le combat. Dans le vide créé par ce départ, l'âme insatiable tournoie, telle un oiseau dans la tempête, ne se plaçant qu'au vacarme des éléments et aux grands coups de vent du large ». Mais tant de sacrifices paraissent se produire en vain; par moments les volontés chancelent et doivent être affermisses en multipliant les réunions et les cortèges, en instituant une agitation constante, en renouvelant les attaques contre le gouvernement qui se débat à ce moment dans les difficultés irlandaises.

La guerre éclate. Alors, avec la même ardeur que pour la défense de leurs droits, les femmes se dévouent dans les ambulances, les hôpitaux, les usines, les services publics. Emmeline Pankhurst « épouse la cause nationale comme elle

ches, les parapluies, les trottoirs. Un bateau la promène ironiquement devant Westminster. Mais les militants passent parfois à des démonstrations moins anodines. Cachées dans les cheminées, les décors de théâtres, elles pénètrent ensuite par effraction dans les lieux de réunion d'où il leur arrive de se faire chasser par les jets d'eau des pompiers. Les hommes politiques se mettent à les redouter. Un journal écossais, la veille d'une réunion organisée par lord Haldane, à Edimbourg, observe: « Croyez-vous que le ministre soit préoccupé des manœuvres du parti adverse? Que nenni... Il a en tête une seule idée: Que vont inventer les suffragistes? »

En 1906, déçues d'une entrevue avec Campbell-Bannerman, chef du cabinet, qui aboutit au sempiternel conseil: attendre, et déçues plus encore du discours du Trône qui ne contient aucune allusions aux revendications suffragistes, les troupes féministes se rebellent et pratiquent dès lors systématiquement la violence. Emmeline Pankhurst les mène en masses compactes devant le Parlement à l'ouverture de la session d'automne, fait passer la question: « Le gouvernement envisage-t-il l'introduction d'un projet de vote pour les femmes? Au « Non » qui leur vient en retour, les militantes attaquent, forcent les grilles de toutes parts. Elles sont rudement contues par la police, renversées, saisies par les cheveux, jetées dans la prison de Holloway. En chef et en apôtre Emmeline Pankhurst prend sur elle les responsabilités. « Que réclament ses partisans qui ne soit juste? Elle est dans la tradition d'une nation civilisée à gouvernement libéral et parlementaire, qui considérait toujours les droits de la personne comme sa-

crés. Ce que la W. S. P. U. a inscrit à son programme, ce n'est point la guerre des sexes, mais l'amélioration du sort de la femme, la protection de l'épouse et de la mère, la participation à la grâce du bien commun — *commonwealth* — qui est le patrimoine de tous. Faire de ce monde une terre meilleure, quelle plus noble vocation? La cause a déjà des apôtres elle aura, s'il le faut, ses martyrs ».

On fait passer les prévenues par le bain réglementaire dont l'eau, que le règlement, par contre, ne dit pas de changer, est couverte d'une croûte de crasse, on leur fait endosser l'uniforme de bure timbré de deux flèches noires, complété de gros bas sans jarretières qui retombent sur les chaussures, d'un tablier et d'un bonnet à carreaux bleus et d'un mouchoir qui doit servir un mois. Les cellules sont obscures, sans air, munies d'un lit de planches, la nourriture consiste chaque jour en un gruau clair, du pudding à la graisse, deux fois par semaine des pommes de terre.

A leur sortie les détenues émeuvent l'opinion par leurs révélations sur le régime des prisons, organisent à Londres et ailleurs des défilés qui croissent en ampleur. Le gouvernement continue à leur opposer un silence dédaigneux. L'agitation s'accroît et, en 1908, s'installe à demeure autour du Parlement. Les ministres sont traqués, l'accès des couloirs de la Chambre est interdit aux femmes; vingt suffragettes réussissent à pénétrer dans une démenageuse « nouveau Cheval de Troie ».

1910, avec les libéraux au pouvoir, est marqué par l'échec du Comité dit de conciliation qui s'était formé au sein du gouvernement et auquel

les suffragistes avaient fait confiance pour étudier leur situation. Lloyd George et Asquith en sont responsables. La riposte fond comme la foudre: Emmeline Pankhurst et ses adeptes s'arment de cailloux pour briser les carreaux du ministère de l'Intérieur, des bureaux de postes et autres bâtiments officiels. Un papier enveloppe chaque pierre: *Vote pour les femmes*. Il y a pour plusieurs millions de dégâts mais les accidents de personnes ont été soigneusement évités. Les manifestantes vont en prison, Emmeline Pankhurst pour la quatrième fois. Elles font la grève de la faim avec tant de persévérance que le gouvernement, inquiet de la tournure que prennent les événements, préfère libérer les obstinées qui vont à la mort.

Un nouveau torpillage d'Asquith fait sombrer l'amendement qui est présenté aux Chambres. C'est la ruine de près d'un siècle d'efforts. Nouvelle riposte: le feu est mis — au mépris du la peine de mort — à la propriété du ministre Lewis Harcourt, à un théâtre où devait parler Asquith; des monuments, des œuvres d'art, des tableaux sont mutilés, lacérés; période de violence farouche, qui soulève les critiques et dont le souvenir n'est pas oublié. Compromet-on la cause par ces moyens brutaux? Du moins ne laisse-t-elle plus personne indifférent et comme il s'attache beaucoup d'abnégation, de mépris du danger et de désintéressement à ces manifestations passionnées, on admire aussi. On admire plus encore en présence des traitements barbares qui supportent les grévistes de la faim. Le gouvernement a édicté son fameux décret dit « du chat et de la souris » par lequel il installe à l'hôpital, sous surveillance, la détenue en danger